

Séance ordinaire du 4 septembre 2015**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2015.
- 1.3 Projet centre communautaire.
- 1.4 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2015-2016.
- 1.5 Renouvellement de l'assurance 2015-2016 - Groupe Ultima.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements du mois d'août 2015 et des salaires pour la période du 26 juillet au 22 août 2015.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Équité salariale.
- 2.5 Offres de services des vérificateurs externes.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Demande de reconnaissance de l'ancienneté de l'employé 02-0026.
- 3.2 Contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux. (fin de contrat)
- 3.3 Contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux. (nouveau contrat)
- 3.4 Formation à distance pour madame Mélissa Cyr le 24 septembre – Dépôt de rôle 2016

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

- 5.1 Démission du pompier – numéro d'employé 09-0151.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Permanence de l'employé numéro 03-0043.
- 6.2 Résolution pour RIRL .7km au chemin du Tour-du-Lac – Surfaces/fissures - Volet 1.
- 6.3 Subvention de 10 000 \$ - aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

6.4 Demande d'appui au propriétaire du 597, chemin du Tour-du-Lac.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 11 août 2015.

7.2 Nomination de monsieur René Langevin au CCU et CCE.

7.3 Dépôt de procès-verbaux de corrections pour le 7 août 2015.

7.4 Dérogation mineure numéro 122 concernant la construction d'une galerie sur le lot 9-4 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 06-H.

7.5 Dérogation mineure numéro 123 concernant la construction d'un bâtiment principal sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H.

7.6 Résultats et commentaires des analyses d'eaux par la firme « Les Moules Zébrées ».

7.7 Adoption de la résolution concernant l'abandon de l'article 116.3, du règlement U-12-2, amendant le règlement de zonage numéro U-12.

7.8 Avis de motion au règlement numéro U-12-2-16.

7.9 Algues bleu-vert.

7.10 C.A. - Travaux au débarcadère.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Recommandation pour la disposition des véhicules de CDMR.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 17 août 2015.

9.2 Mandat à monsieur Réjean Plouffe.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Compte-rendu du Gymkhana.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 septembre 2015 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 35 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

259-09-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

1.2

260-09-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2015.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

1.3

261-09-2015

Projet centre communautaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon désire obtenir une mise à jour de l'étude de faisabilité réalisée en novembre 2014 pour la construction éventuelle d'un centre communautaire;

CONSIDÉRANT que cette étude consiste à valider le projet le plus économique d'une construction en deux phases, soit à la verticale ou encore à l'horizontale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Arcand, Laporte, Klimpt Architectes pour la mise à jour de l'étude de faisabilité concernant le centre communautaire;

CONSIDÉRANT les honoraires proposés au montant de 9 955 \$ plus taxes pour la réalisation des études préparatoires et des services convenus;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 9 955 \$ plus les taxes à Arcand, Laporte, Klimpt Architectes pour la mise à jour de l'étude de faisabilité du centre communautaire;

ET QUE ce montant soit puisé à même le compte numéro 23-08000-722;

QU'UN transfert des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

La firme Arcand, Laporte, Klimpt Architectes

1.4

262-09-2015

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2015-2016.

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

CONSIDÉRANT QUE certains employés dispenseront un service aux contribuables du lundi 21 décembre jusqu'au mercredi 23 décembre 2015 inclusivement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'UN avis public indiquant la période de fermeture soit publié dans les endroits prévus.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Employés municipaux

1.5

263-09-2015

Renouvellement de l'assurance 2015-2016 - Groupe Ultima.

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurance Groupe Ultima pour la période du 31 juillet 2015 au 30 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer s'élève à 48 425 \$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de 48 425 \$ à Groupe Ultima pour le renouvellement de son contrat d'assurance pour la période du 31 juillet 2015 au 30 juillet 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Groupe Ultima

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

264-09-2015

Adoption de la liste des chèques, des prélèvements du mois d'août 2015 et des salaires pour la période du 26 juillet au 22 août 2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'août totalisant la somme de **163 707,48 \$** portant les numéros de chèques **11953 à 12059** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **11 385,81 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **175 243,29 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 26 juillet au 22 août soit adoptée pour un montant total de **123 507,31 \$**;

QUE les salaires des élus du mois d'août 2015 soient adoptés pour un montant de **7 462,85 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité.

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois d'août ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois d'août reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4**Équité salariale.**

En vertu de la *Loi sur l'équité salariale*, toutes les autorités publiques dont la taille est de 10 à 49 personnes salariées ont l'obligation de réaliser annuellement un exercice d'équité salariale.

Un rapport sur l'analyse en fonction de l'équité salariale est déposé aux membres du conseil pour l'exercice 2014.

2.5

265-09-2015

Offres de services des vérificateurs externes.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le vérificateur des livres de la municipalité pour l'exercice 2015;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues avec deux firmes comptables soit Raymond Chabot Grant Thornton et Marcil Lavallée;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de la firme Marcil Lavallée pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2015;

Que les honoraires pour la mission d'audit seront de 19 000 \$ plus taxes et un maximum de 3 500 \$ pour des travaux de comptabilité effectués lors de l'audit;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-413.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme Marcil Lavallée

La firme Raymond Chabot Grant Thornton

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**3.1**

266-09-2015

Demande de reconnaissance de l'ancienneté de l'employé 02-0026.

CONSIDÉRANT la résolution 186-06-2015 autorisant un congé sans solde de 6 mois à l'employé 02-0026;

CONSIDÉRANT la demande reçue aux fins du cumul de l'ancienneté durant le congé sans rémunération;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines cette reconnaissance nécessite l'autorisation du Conseil;

CONSIDÉRANT les fins personnelles auquel le congé sans rémunération a été accordé;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil n'autorise pas le cumul de l'ancienneté de l'employé 02-0026 auprès de la municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Employé 02-0026

267-09-2015

3.2

Contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux. (Fin de contrat)

CONSIDÉRANT QUE la personne qui fait l'entretien ménager des bureaux municipaux a des problèmes de santé et ne peut accomplir régulièrement les tâches requises à l'entretien ménager et sera absente pour une certaine période;

CONSIDÉRANT sa confirmation de continuer son travail jusqu'à ce que la municipalité trouve un remplaçant;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que l'entretien ménager soit effectué régulièrement et qu'une personne a été recrutée;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil remercie l'entrepreneur numéro Chab50 pour son travail et que ses services ne seront plus requis à compter du 4 septembre 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Chab50

268-09-2015

3.3

Contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux. (Nouveau contrat)

CONSIDÉRANT la nécessité de faire effectuer l'entretien ménager des bureaux administratifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de l'entrepreneur numéro Carb50 pour l'entretien ménager au bureau municipal;

Que monsieur Jocelyn Robinson, Directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer un contrat de service, aux mêmes conditions, pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Carb50

269-09-2015

3.4

Formation à distance pour madame Mélissa Cyr le 24 septembre – Dépôt de rôle 2016.

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT que cette formation permettra d'optimiser l'implantation du nouveau rôle dans nos applications;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise la participation de madame Mélissa Cyr à la formation Web « Dépôt de rôle 2016 » le 24 septembre 2015;

Que ce conseil autorise une dépense de 155 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

QUE le montant soit puisé dans le compte numéro 02-13000-454.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

270-09-2015

Démission du pompier – numéro d'employé 09-0151.

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission du numéro d'employé 09-0151 à titre de pompier temporaire en raison d'un déménagement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la démission du pompier 09-0151 et qu'une lettre de remerciements lui soit adressée par le directeur du service des incendies.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Employé numéro 09-0151

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

271-09-2015

Permanence de l'employé numéro 03-0043.

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche 096-03-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 03-0043 occupe le poste d'assistant et préposé à la mécanique aux services des Travaux publics depuis le 16 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'il était soumis à une période d'essai de six (6) mois à compter du 16 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme la permanence de l'employé 03-0043 au poste d'assistant et préposé à la mécanique aux services des travaux publics, et ce, aux conditions énoncées à la résolution 096-03-2015;

QU'il bénéficie des avantages sociaux et conditions prévus dans le manuel de la Politique de ressources humaines comme tous les cadres intermédiaires.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Employé 03-0043

6.2

272-09-2015

Résolution pour RIRL .7km au chemin du Tour-du-Lac – Surfaces/fissures - Volet 1.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du Volet 1 – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Volet RIRL.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

MRC de Papineau

6.3

273-09-2015

Subvention de 10 000 \$ - aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

CONSIDÉRANT l'aide financière dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier des chemins du Tour-du-Lac et Viceroy à Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte et approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Tour-du-Lac et Viceroy pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports du Québec

274-09-2015 **6.4**
Demande d'appui au propriétaire du 597, chemin du Tour-du-Lac.

CONSIDÉRANT les dommages causés à la propriété du 597, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT les rencontres effectuées avec le service des Travaux publics de la municipalité et le représentant du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sont causés par l'installation d'une canalisation ouverte par le MTQ aux abords du chemin Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'accumulation de sédiments dans la baie Blais et l'urgence d'agir;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au propriétaire afin que le MTQ traite le plus rapidement possible ce dossier afin d'éviter d'autres dommages;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la demande au propriétaire du 597, chemin du Tour-du-Lac;

Que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de traiter en priorité ce dossier.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
 Propriétaire du 597, chemin du Tour-du-Lac
 Ministère des Transports du Québec

7.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1
Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 11 août 2015.

Les comptes rendus de la rencontre du 11 août 2015 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

275-09-2015 **7.2**
Nomination de monsieur René Langevin au CCU et CCE.

CONSIDÉRANT les postes vacants aux comités du CCU et du CCE;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler la vacance sur les comités CCU et CCE;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Langevin est domicilié au 589, chemin du Haut-des-Côtes à Lac-Simon;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur René Langevin, à siéger aux comités du CCU et du CCE pour un mandat de deux ans.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur René Langevin

Directeur de l'urbanisme

7.3**Dépôt de procès-verbaux de corrections pour le 7 août 2015.**

En vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier dépose deux procès-verbaux pour la correction du règlement U-2012-1 amendant le plan d'urbanisme numéro U-2012 afin d'améliorer la gestion du territoire à l'article 35 et la correction du règlement numéro U-12-2 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'améliorer la gestion du territoire (« résiduel ») aux articles 27, 41 et 40.

Madame Chantal Crête se retire de la table des délibérations à 20 h 20. Le quorum est maintenu.

7.4

276-09-2015

Dérogation mineure numéro 122 concernant la construction d'une galerie sur le lot 9-4 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 06-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure numéro 122;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 122 pour la construction d'une galerie sur le lot 9-4 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 06-H;

La dérogation demandée a pour but de régulariser la construction d'une galerie dans la marge avant. L'empiètement demandé varie entre 1.87 mètre et 1.25 mètre. La norme pour l'implantation d'une galerie en marge avant est de 10 mètres;

Ce genre de dérogation contrevient à l'article 87 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 9-4 du rang A

277-09-2015

7.5**Dérogation mineure numéro 123 concernant la construction d'un bâtiment principal sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure numéro 123;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 123 pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H;

La dérogation demandée a pour but de permettre la relocalisation d'un bâtiment principal dans la marge riveraine face au lac. L'empiètement demandé varie entre 2.75 mètres et 1mètre. La norme pour l'implantation d'un bâtiment principal en marge d'une rive est de 4 mètres excédants de la limite extérieure de la rive du lac;

Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 25-15 du rang 4

7.6**Résultats et commentaires des analyses d'eaux par la firme « Les Moules Zébrées ».**

La municipalité de Lac-Simon a reçu de la firme « Les Moules Zébrées » un document commentant les résultats d'analyses d'eau pour l'été 2015. Ce document est disponible sur le site internet de la municipalité.

7.7

278-09-2015

Adoption de la résolution concernant l'abandon de l'article 116.3, du règlement U-12-2, amendant le règlement de zonage numéro U-12.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro U-12 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, le 5 juin 2015, le second projet de règlement numéro U-12-2 afin d'en soumettre les dispositions susceptibles d'approbation référendaire à la procédure prévue à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu au moins une demande valide de participation à un référendum visant la disposition du second projet de règlement U-12-2 contenue dans l'article 116.3, qui a comme objet d'autoriser l'implantation d'un terrain de camping dans la zone 48-F;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a réévalué la teneur, la portée plus large et la pertinence de la disposition de l'article 116.3, à la lumière des résolutions 234-09-2013 et 032-01-2015;

CONSIDÉRANT QU'en conclusion de cette réévaluation, le Conseil réitère que le projet de sentier pédestre avec belvédère et incluant, à titre complémentaire, quelques yourtes qui prendraient place sur un site de 4 800 mètres carrés en bordure du lac France, sur les terres du domaine de l'État, est conforme au règlement de zonage U-12 et que l'abandon de l'article 116.3 du second projet ne remet pas en question les résolutions adoptées antérieurement par le Conseil quant à la conformité de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire l'article 116.3 du second projet de règlement U-12-2 et l'abandonne en renonçant à l'intégrer à un règlement particulier et à lui faire poursuivre la procédure d'approbation référendaire prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. MRC de Papineau

Directeur du service d'urbanisme

Madame Chantal Crête reprend son siège à 20 h 32.

7.8

Avis de motion au règlement numéro U-12-2-16.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a jugé opportun de modifier le règlement de zonage numéro U-12 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a, le 7 août 2015, adopté à cette fin le règlement « résiduel » numéro U-12-2, intitulé *Règlement amendant le Règlement de zonage numéro U-12 afin d'améliorer la gestion du territoire*;

CONSIDÉRANT QU'une erreur a maintenu le texte de l'article 116.3 dans le règlement « résiduel », U-12-2, visant à autoriser un seul terrain de camping dans la zone 48-F, alors que cet article avait pourtant fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un article fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum, la loi exige que l'article visé soit retiré du second projet de règlement pour ne pas être reconduit dans le règlement « résiduel », ce dernier ne devant contenir que les dispositions du second projet de règlement qui n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit donc retirer l'article 116.3 du règlement « résiduel » U-12-2 en adoptant le règlement U-12-2-16, lequel abrogera ledit article 116.3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement U-12-2-16 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récité et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Madame la Conseillère Louise Houle Richard donne avis de motion à l'effet que le Règlement U-12-2-16 amendant le règlement « résiduel » numéro U-12-2 afin d'en retirer l'article 116.3, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

7.9

Algues bleu-vert.

Les citoyens sont informés de la présence d'algues bleu-vert dans le secteur de la baie Dorée sur le territoire de la municipalité de Duhamel. Considérant que la baie Dorée est située dans le périmètre du lac Simon, la direction générale de Lac-Simon a adressé une demande à la municipalité de Duhamel en regard des actions qui seront prises face à cette situation.

7.10

C.A. - Travaux au débarcadère.

Suite à l'obtention du Certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, la population est informée que les travaux de réfection du débarcadère auront lieu cet automne. En conséquence un communiqué sera transmis aux personnes concernées.

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

279-09-2015

Recommandation pour la disposition des véhicules de CDMR.

CONSIDÉRANT la fin de l'entente intermunicipale CDMR le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le service des travaux publics de la municipalité de Lac-Simon ont évalué les besoins en matière de véhicules suite à la fin de cette entente;

CONSIDÉRANT l'évaluation des véhicules obtenue et transmise aux directions générales des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution d'intention de la municipalité de Chénéville de convenir d'une autre entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre des directeurs généraux du mois de mai dernier, aucune municipalité n'a manifesté son intention d'acquérir de véhicules;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'informer les municipalités participantes de l'intention de la municipalité de Lac-Simon en regard des véhicules du CDMR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire garder une option d'achat sur le camion 6 roues F-550 2011;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme son intention de procéder à la vente des véhicules du CDMR à l'expiration de l'entente;

QUE la municipalité de Lac-Simon confirme son intention d'une option d'achat du camion 6 roues F-550 2011;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités participantes à l'entente intermunicipale CDMR.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie
Municipalité de Chénéville
Municipalité de Duhamel
Municipalité de Montpellier

**9.
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1

Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 17 août 2015.

Monsieur Jean-François David informe les citoyens présents du compte rendu de la réunion du 17 août 2015.

Un document est déposé au conseil pour analyse.

9.2

Mandat à monsieur Réjean Plouffe.

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heure du consultant, monsieur Réjean Plouffe est écoutée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique a déposé à la dernière séance un plan d'action de la planification stratégique du développement durable et économique (résolution numéro 254-08-2014);

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent être finalisés en regard des orientations futures et qu'un document sera déposé au conseil municipal en conséquence;

Il est proposé monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la prolongation du contrat de monsieur Réjean Plouffe pour un montant n'excédant pas cinq cents dollars (500 \$) plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Réjean Plouffe, consultant

10.
**ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS
PHYSIQUES**

10.1
Gymkhana.

Un bilan de l'activité du Gymkhana des 21, 22 et 23 août est présenté par le conseiller, monsieur Michel Lavigne.

11.
POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.
DIVERS

12.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

281-09-2015

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 57.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier